

# **Le Cameroun et le Togo : deux territoires vitaux pour la politique française du textile en Afrique (1914-1960)**

**Francine Ulrich Awounang Sonkeng**  
Université de Dschang-Cameroun-IBAF  
[awounangmene@gmail.com](mailto:awounangmene@gmail.com)

## **Résumé**

*Le textile fait partie des enjeux de la colonisation française en Afrique. L'intérêt de ce produit hautement stratégique n'avait pas échappé à la France qui commença l'expérimentation et l'exploitation sur presque tous les territoires africains sous sa domination et il en fut de même pour les territoires sous mandat. Situés, l'un en Afrique Équatoriale Française (AEF) et l'autre en Afrique Occidentale Française (AOF), le Cameroun et le Togo, ont pourtant connu un destin parfois similaire en matière de textile sous la houlette de la France, puissance mandataire jusqu'en 1960. Ces deux territoires, confiés à la France sous mandat de la SDN à la fin de la Première Guerre mondiale, furent celles des possessions françaises où les possibilités de développement de la production cotonnière furent importantes. Il s'est donc développé dans ces deux territoires des actions concentrées pour le développement des textiles destinés à l'exportation surtout en faveur de la métropole française. Une étude de l'histoire commune de ces deux territoires offre l'opportunité de sonder les enjeux de la production textile de la période du mandat et de tutelle de la France au Cameroun et au Togo. L'objectif étant de montrer les convergences et/ou divergences ainsi que les enjeux que le textile a eu dans la gestion de ces deux territoires par la France entre 1914 et 1960. À l'intercession des méthodes d'histoire économique et des relations internationales, l'analyse met en exergue la politique française en matière de textile dans ces deux territoires. Elle permet du même coup de déceler les permanences et les enjeux du textile au Cameroun et au Togo sous mandat français.*

**Mots clés :** Cameroun, Togo, politique française, textile, enjeux

## **Abstract**

*Textile is one of the challenges of French colonization in Africa. The interest of this highly strategic product had not escaped France which began*

*experimentation and exploitation on almost all the African territories under its domination and it was the same for the territories under mandate. Located, one in French Equatorial Africa (AEF) and the other in French West Africa (AOF), Cameroon and Togo, have nevertheless experienced a sometimes similar destiny in terms of textiles under the leadership of France, the mandatory power until 1960. These two territories, entrusted to France under the mandate of the League of Nations at the end of the First World War, were those of the French possessions where the possibilities of developing cotton production were significant. Concentrated actions have therefore developed in these two territories for the development of textiles intended for export, especially in favor of the French metropolis. A study of the common history of these two territories offers the opportunity to probe the issues of textile production during the period of the mandate and guardianship of France in Cameroon and Togo. The objective being to show the convergences and/or divergences and the stakes that textiles had in the management of these two territories by France between 1914 and 1960. At the intercession of the methods of economic history and international relations, the analysis highlights French policy in terms of textiles in these two territories. At the same time, it makes it possible to identify the permanence and challenges of textiles in Cameroon and Togo under French mandate.*

**Key words :** Cameroon, Togo, French politics, textiles, issues.

## **Introduction**

Du fait de la situation politique du Cameroun et du Togo, territoires sous mandat de la Société Des Nations (SDN), statut qui interdisait le recours au travail obligatoire, ces deux territoires n'étaient dans le principe pas dépendant de la France. Le Cameroun et le Togo sont en effet deux territoires confiés à la France sous mandat de la SDN à la fin de la Première Guerre mondiale. Ils sont, dans la gestion, soumis à un même statut particulier mais géographiquement proches du groupe de territoire de l'AEF et de l'AOF. L'effort de la France pour la production du textile dans ses colonies d'Afrique est étroitement lié à une volonté politique de ce pays qui éprouvait des difficultés à importer le coton des États-Unis d'Amérique et des colonies britanniques d'Asie. Cet effort d'approvisionnement et de sécurisation des sources de matières premières en général, et

du coton en particulier, a amené les Français à entreprendre dans la production cotonnière et du textile en général au Cameroun et au Togo. Quelles ont donc été les enjeux du textile dans la gestion de ces deux territoires par la France ? Notre analyse débute sur l'opportunité des questions du textile dans les colonies française d'Afrique, elle se poursuit par un développement succinct de l'action française pour le développement du textile à la fois au Cameroun et au Togo, pour enfin mettre en avant les enjeux spécifiques et globaux du textile dans ces deux territoires au statut différent de ses autres territoires de l'AOF et de l'AEF.

## **1. La France et les questions du textile en Afrique en période coloniale**

L'histoire de la culture des plantes textiles dans les colonies françaises d'Afrique est étroitement liée à la volonté de la France de répandre cette culture en vue d'approvisionner son industrie nationale. Cependant, ce fut partiellement un échec comme en AOF, du fait des difficultés de cette culture qui aurait nécessité des investissements de longue durée pour devenir rentable, et du manque de détermination des pouvoirs publics français. La présence française en Afrique lui a donné l'occasion de satisfaire la métropole en matière première dont le coton.

### ***1.1. Le coton colonial : un impératif de survie pour l'industrie textile française***

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la situation cotonnière en France se retourne ; la France, confrontée à une grave pénurie de coton, adopta résolument une politique de promotion de cette culture en Afrique noire. Elle créa alors deux organismes publics chargés de mettre en œuvre cette politique : l'Institut de Recherches du Coton et des Textiles Exotiques (IRCT) en 1946, et la Compagnie Française pour le

Développement des Fibres Textiles (CFDT) en 1949. Ces deux structures ont débutées leurs activités par envoyer deux missions chargées d'évaluer les possibilités de la culture et de proposer des lieux d'intervention : la Mission Lhuillier en Afrique Occidentale, et celle de René Dumont en AEF et au Nord Cameroun, pour préparer l'ouverture d'une nouvelle zone dans l'une ou l'autre de ces régions. Les besoins en coton sont largement comblés jusqu'ici par les importations d'Amérique et d'Indochine. L'industrie cotonnière française tirait principalement des États-Unis (67,2%, coton de soie moyenne), d'Égypte (8,6%, coton de longue soie), et des Indes anglaises (17,7%, coton de courte soie). Sur le pourcentage des cotons en provenances diverses (6,5%) (Hesling, 1931, p. 77). Pour répondre à la volonté de mise en valeur des territoires coloniaux dans le cadre de l'Empire français, un soutien accru est porté aux cultures commerciales que sont l'arachide et le coton. Le développement du coton visait avant tout, pour la France, à diminuer le poids des importations de matières premières textiles. La fin de la décennie 1940 voit la naissance successivement de l'Institut de la Recherche du Coton et des Textiles Exotiques (IRCT)<sup>1</sup> en 1946, puis d'une société d'économie mixte, la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles en 1949<sup>2</sup>.

Pour répondre à ce besoin en d'autres textiles végétaux, des actions ont été menées parmi lesquelles la recension des divers textiles d'origines végétales, intéressant la métropole française et dont les territoires extérieurs de la France produisent

---

<sup>1</sup> Crée et dirigée par Édouard Senn, la CFDT remplace l'Union Cotonnière de l'Empire Français (UCEF) créée en 1940, elle-même issue de la défunte UCC (Association Cotonnière Coloniale). Voir également B., Hamman « Mutations vestimentaires et textiles au Nord-Cameroun : XVIIIe-XXe siècles », Thèse de Doctorat/Ph. D., Université de Ngaoundéré, p. 239-240.

<sup>2</sup> À la création elle avait d'abord pour raison sociale Association Cotonnière de l'Union Française (CTUF), ce n'est que par l'Arrêté ministériel du 8 février 1949 que cette dénomination fut changée en Compagnie Française

ou seraient susceptibles de produire. Il en est ressorti des estimations tels que contenues dans le tableau suivant :

Plante textile	Origine ou potentielle zone de production	Importations en France (1930)
<i>Alfa</i>	Afrique du Nord	/
<i>Chanvre</i>	Maroc	30 250 T
<i>Crin Végétal</i>	Afrique du Nord	/
<i>Jute</i>	Indochine	106 250 T
<i>Kapok</i>	Togo, Cameroun, AEF, AOF, Indochine	/
<i>Lin</i>	Afrique du Nord	72 833 T
<i>Paka</i>	Madagascar, Indochine	/
<i>Ramie</i>	Afrique du Nord, Indochine	1 280 T
<i>Raphia</i>	Madagascar	/
<i>Sisal</i>	Togo, Cameroun, Afrique du Nord, AOF, AEF, Madagascar	19 633 T

**Tableau 1 : Origine ou potentielle zone de production des plantes textiles sur les territoires français d'outre-mer en 1930**  
**(Source :** Hesling, (1931), « Rapport général sur les textiles divers d'origine végétale », dans ACC, Congrès national du coton et des textiles végétaux, Paris, F. Paillart. pp. 19-27, p. 19- 20).

On remarque, au regard de ce tableau ; que le Togo et le Cameroun sont principalement concernés par la production du Kapok et du Sisal. En effet, ces deux textiles végétaux sont ceux sur lesquels l'attention des industriels français s'est le plus portée. La raison se trouve dans la qualité de leurs fibres dans l'industrie textile et de leurs capacités relatives à s'adapter à l'environnement tropicale. Par la suite, la France s'est de plus en plus intéressée au coton ou « or blanc ».

### **1.2. Cameroun-Togo : deux territoires propices à l'or blanc**

En tant que pays tutélaire, la France devait rendre des comptes à l'ONU, ce qui l'amena à privilégier le Cameroun dans la répartition des fonds fournis par la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer (CCFOM), en son nom et au titre du Fonds

d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES)<sup>3</sup>. Pour le projet développement du coton, le choix fut porté sur le Nord Cameroun, qui devint le terrain d'expérimentation de la CFDT. La région disposait en effet d'excellents atouts : vastes plaines au climat propice, noyaux denses de populations d'agriculteurs. Enclavé, certes le Nord-Cameroun l'était. Mais cependant moins que le Tchad contraint d'évacuer une grande part de sa production par la Bénoué (Abakar, 2010, p.232). Les difficultés majeures concernant le territoire du Cameroun étaient la situation politique du pays, placé sous mandat de la SDN, et le rejet de cette culture par les paysans, au courant des abus auxquels elle donnait lieu au Tchad (Abakar, 2010, p.232). Dès lors que les décideurs, que sont la CFDT soutenue par les pouvoirs publics métropolitains et le Haut-Commissaire du Cameroun, choisissent de mettre le prix pour rendre la culture rémunératrice pour les producteurs, ces obstacles pouvaient être levés.

Au Togo, les Subdivisions de Tsévié, de Tabligh d'Atakpamé, de Sokodé et de Mang sont propices au développement de plusieurs variétés de coton (Togo sea Insland, *Gossypium Barbadense*, *Gossypium Hirsutum*, *Allen* entre autre). La culture du coton est devenue dès lors très lucrative pour susciter d'avantage l'intérêt de la puissance mandataire

## **2. Le développement des textiles au Cameroun et au Togo : des actions concertées**

Si les besoins de la France étaient suffisamment explicites, l'exploitation des territoires du Cameroun et du Togo, à des fins de production de textile n'a pas toujours été une tâche aisée. Des actions communes furent entreprises, mais les

---

<sup>3</sup> Les objectifs des plans FIDES étaient purement coloniaux et liés pour l'essentiel à l'économie de traite. Lire également G. Amougou, « Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun : Un regard contextuel », CERDAP, Université de Yaoundé II, 2018.

spécificités des chaque pays furent accentuées pour augmenter les rendements.

## *2.1. Les actions françaises de production textile au Cameroun*

Au Cameroun, les premières actions furent celles de l'amélioration du cotonnier indigène (Paillart, 1931, pp. 178-181, p. 179). Ce n'est en effet qu'en 1931 que des résultats probants ont permis après 5 générations d'essais d'obtenir des résultats appréciables issus de la variété foulbé (appelé *Foulfoulo*) pour obtenir des rendements supérieurs à 80 kg à l'hectare (Paillart, 1931, p. 180).

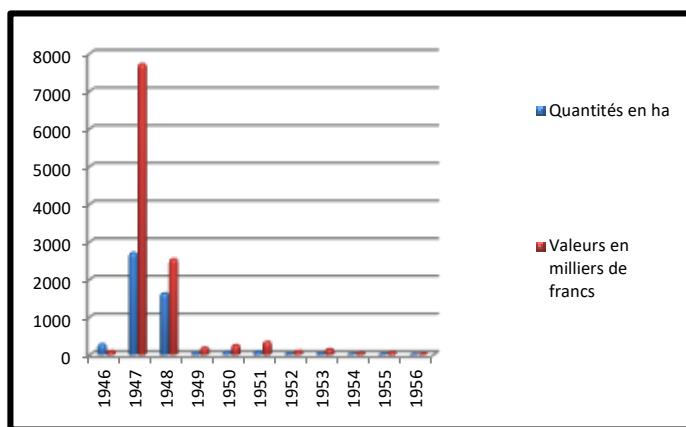
La culture du coton a été la plus expérimentée, tant dans les hauts plateaux de l'Adamaoua que dans l'Ouest du Cameroun par rapport aux autres plantes textiles existantes.<sup>4</sup> En effet, dix ans plus tard après l'expérience allemande, l'administration française tenta, sans grand succès de développer la culture du coton sur les hauts plateaux de l'Adamaoua (Evangelista, 1994, p. 16). Pour inciter les populations à produire, le coton est échangé contre des bandes de tissu. La nature des sols et surtout le régime pluviométrique favorisant un important parasitisme ont mis fin à cette tentative.

Pour ce qui est de l'ouest Cameroun, les expériences furent faites dès 1926 à Foumban. L'essai fut cependant intéressant car les expertises faites à Mulhouse sur les cotons indigènes de variété bamoum, en avaient décelé les bonnes qualités (Levrat, 2008, p. 368). On estimait que ce coton pouvait être côté comme le coton américain de bonne qualité et que son prix devrait être supérieur aux autres variétés connues en Afrique.

---

<sup>4</sup> Territoire du Cameroun, Service de l'Agriculture, Rapport annuel, 1951, p. 159.

Une autre plante textile, non moins importante et longtemps expérimentée par la France sur le territoire Camerounais fut la ramie. Appelée « Ortie de Chine », ou *Boehmeria nivea*, la ramie est une plante textile de la famille des orties utilisée par la population locale dans la confection artisanale des sacs.<sup>5</sup> Dans la région du Mbam où les terres de savane sont généralement pauvres et difficiles à mettre en cultures, la culture de la ramie couvrait une plantation de 25 ha en culture de ramie en 1947.<sup>6</sup> La région du centre produisait à elle seule près d'une tonne et demi (1,5) de ramie.<sup>7</sup> Abandonnée en 1957,<sup>8</sup> cette plante avait connu un ralentissement qui donnait des chiffres de production quasiment nuls déjà vers les années 1956 comme le montre le graphique ci-dessous.



**Figure 1 : Évolution de la production de la Ramie au Cameroun (1946-1956)** (Source : Adapté à partir de, AIRAD, Territoire du Cameroun, Service de l'Agriculture, Rapport annuel, 1951, p. 129).

<sup>5</sup> Entretien avec Fojionang Jonas, 102 ans, Chef de Koagoh, Bamedou, le 23-01-2018.

<sup>6</sup> AIRAD, Territoire du Cameroun, Service de l'Agriculture, Rapport annuel, 1951, p. 196.

<sup>7</sup> AIRAD, Territoire du Cameroun, Inspection Générale de l'Agriculture, Rapport annuel, 1954, p. 79.

<sup>8</sup> AIRAD, Rapport Agricole de la Région Bamiléké, 1956, p. 44.

Ce graphique dénote à suffisance que la ramie n'a pas été très rentable pour retenir longtemps l'attention de la France. Cette situation conduira à l'abandon définitif de sa production. Mais à côté du commerce florissant des étoffes importées, les Français ont opté pour l'apprentissage du tissage industriel du coton.

La vulgarisation en culture paysanne commença dans le Diamaré (région de Maroua), dès la campagne 1951-1952. Les résultats de cette campagne dépassèrent les espérances. Les raisons de cette réussite sont multiples. Les populations accueillent enfin favorablement cette culture du fait que les prix d'achat annoncés avant semis étaient très abordables et les résultats suffisamment rémunérateurs, mais également par le versement d'une prime d'ensemencement à une époque de l'année où les liquidités font habituellement défaut pour l'achat des vivriers. De plus, la culture cotonnière pouvait s'insérer dans le calendrier agricole sans que le surplus de travail qu'il implique ne vienne contrarier la réalisation de cultures vivrières traditionnelles. En effet, la production du coton repose essentiellement sur deux facteurs principaux : le capital sol et le travail paysan. Pour réussir à allier ces deux facteurs sans pour autant créer une pénurie alimentaire, trois principaux moyens furent mises sur pied ; il s'est agi, en premier lieu de la culture attelée, adoptée pour augmenter le potentiel travail du paysan ; l'utilisation de la main d'œuvre agricole rémunérée fut également introduite ; enfin la dernière solution fut l'introduction du Mouskouari qui permet de réduire les superficies consacrées au mil de la saison de pluies et emploi les paysans.

En 1952, l'usine d'égrenage de Kaélé est construite. Cette année correspond également à l'extension de la

vulgarisation agricole, non seulement sur le Diamaré, mais également sur une partie du département de Margui et Wandala (Mokolo) et sur la Benoué. Il fut confié à la CFDT l'ensemble des activités de la filière, de l'encadrement agricole à l'exportation du produit. Cela a permis la consolidation de la filière, la sécurisation du partenaire principal qu'est le paysan mais aussi parce qu'elle permettait aux actions à mener de s'inscrire dans le temps. Les campagnes suivantes dirigées par la CFDT confirmèrent par une évolution rapide de la production, la vocation cotonnière du Nord-Cameroun et permit la construction des usines de Garoua en 1954 et de Touboro en 1955.

La zone cotonnière au Cameroun s'étendait du 7<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> degré de latitude Nord, entre les isohyètes 600 et 1200 mm.<sup>9</sup> Elle est divisée en huit (8) régions agricoles comprenant plus de 350.000 exploitations de 0,56 ha en moyenne. En effet, le cotonnier est très exigeant et a besoin de terres de très bonne qualité pour espérer un rendement suffisant. La zone cotonnière du Nord Cameroun offre cette possibilité malgré la répartition irrégulière de la production car la majeure partie de la récolte provient de la région du Diamaré et certains arrondissements qui lui sont limitrophes comme Mora, Mokolo, Guider et Doukoula. Sa culture est inexistante le long du Logone du fait de l'inondation des sols. C'est ce qui justifie également l'absence de la culture du coton dans les autres parties du territoire. L'essor de la production fut donc très rapide dans cette partie du Cameroun où la production atteignit entre 1955-1956, 17.000 tonnes et 25.000 tonnes en 1961-1962.

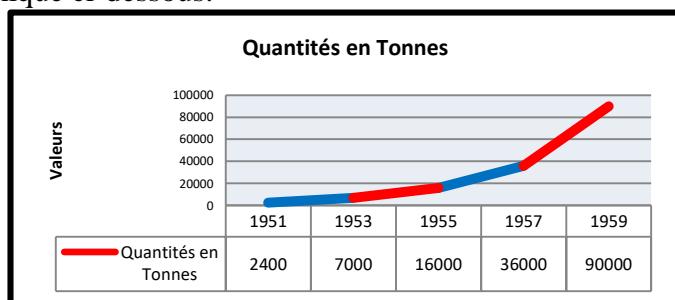
---

<sup>9</sup> AMC, *Projet d'amélioration de la qualité de la fibre de coton en réponse à l'évolution du marché*, Garoua, 2009, p. 3.

District	Année 1959
Mora	21.3%
Maroua	32.8%
Kaélé	23.3
Guider	13%
Garoua	9.6

**Tableau 2 : Cinq principaux districts agricoles de la CFDT** (*Source : L'Encyclopédie de la République Unie du Cameroun, Tome 3, Paris, Nouvelles Éditions Africaines, 1981, p. 82.*)

La production en provenance de ces 5 districts de production a contribué efficacement au développement de la coton culture. Les rendements sont allés croissant si l'on se réfère à la période allant de 1951 à 1969 comme l'indique le graphique ci-dessous.



**Figure 2 : Évolution de la production cotonnière de la CFDT entre 1951 et 1969 au Cameroun** (*Source : ANY, 2AC, Développement de la production du coton au Nord-Cameroun, 1955*).

Au point où l'avait laissée l'administration française, la

culture du coton était en bonne voie et manifestait déjà un dynamisme qui permettait de voir en elle une des principales ressources agricoles du Nord-Cameroun. Elle avait une importance à la fois économique et géopolitique pour la France. Cette culture a permis le développement de la filière textile qui après les indépendances a abouti à la création de la Cotonnière Industrielle de Cameroun (CICAM). Très vite, le coton a monétarisé le milieu rural et est devenu une culture hautement stratégique pour les États comme le Cameroun et d'autres pays de la sous-région.

## **2.2 . *La France et le textile au Togo***

Géographiquement, le Togo appartenait au même groupe que les pays de l'AOF. Au Togo sous mandat français, le coton a constitué l'une des principales cultures. Contrairement au Cameroun où la production textile était essentiellement axée sur le coton du fait des résultats médiocres des autres plantes textiles, le Togo fut un grand producteur à côté du coton de plantes telles que le *Kapok* et le *Sisal*. L'intérêt du Kapok n'avait pas échappé aux autorités allemandes qui avaient commencé une exploitation rationnelle du kapokier représenté au Togo par le fromager et le Kapokier. Toute la zone Nord du Togo était propice à cette culture. Il s'agit géographiquement du cercle de Sokodé, en particulier les subdivisions de Bassari et de Lama-Kara, le cercle d'Atakpamé et le cercle de Mango. L'utilisation de plus en plus grande, du Kapok dans l'industrie, son emploi comme textile ont ainsi contribué à en faire un produit de première nécessité. Le Commissaire de la République au Togo, Auguste François Bonnecarrière; par circulaire du 20 février 1926 adressée aux commandants de cercle, recommanda, « d'engager la population du Togo vers l'exploitation de ce produit ; d'autant plus qu'il ne demande aucun soin de culture et qu'il suffit d'en faire la récolte une fois par an » (Martinet, 1931, p. 63). Dès 1926, d'importantes quantités de graines furent

distribuées dans les villages et les pépinières entreprises sous le contrôle de l'administration. Le tableau n°3 suivant donne une idée des résultats obtenus au Togo entre 1926 et 1930.

Années	Kapok égrené	Kapok non égrené	Totaux
1926	19.657	3.657	<b>23.395</b>
1927	63.793	15.245	<b>79.038</b>
1928	105.267	11.361	<b>116.626</b>
1929	158.404	16.339	<b>174.743</b>
1930	220.271	8.045	<b>228.316</b>

**Tableau 3 : Résultats de la production du Kapok au Togo par la France entre 1926 et 1930** (*Source* : Martinet Henri, « Les plantes textiles au Togo », in dans ACC, Congrès national du coton et des textiles végétaux, Paris, F. Paillart. pp. 61- 65, p. 63).

Pour ce qui est de la production de sisal, il existait deux grandes plantations de sisal : celle d'Agou Togo qui s'étendait sur 1.092 hectares ; celle de Kpémé sur une centaine d'hectares.

Au Togo sous mandat français, le coton avait également une place très importante même si le rendement était assez faible par suite de pratiques agricoles peu perfectionnées des indigènes qui la mêlait constamment aux produits vivriers tels le maïs et manioc ou encore les ignames. Les efforts de l'Administration française pour le développement de cette plante textile se sont dès lors inclinés en deux points, le développement de la production et l'amélioration de sa qualité. Dans le but d'encourager la production, l'administration française au Togo décida de la distribution dès 1923 des semences améliorées.

Années	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930
Quantités	225000	225000	990000	826000	756000	824000	896000	1335000

**Tableau 4 : Production du coton au Togo (Kilogrammes de semences) de 1923 à 1930.** (*Source* : Martinet Henri, « Les plantes textiles au Togo », in dans ACC, Congrès national du

*coton et des textiles végétaux, Paris, F. Paillart. pp. 169- 177, p. 171).*

Conformément aux directives données par le Commissaire de la République française au Togo dans ses plusieurs circulaires touchant «la mise en valeur agricole du Togo», les commandants de cercles et les chefs de subdivision s’efforcèrent d’obtenir des populations placées sous leur autorité, la création de champs communaux de coton intéressant avant tout la collectivité. De même pour développer la culture cotonnière, des primes à l’exportation furent créées en 1927 (5% de la valeur mercuriale). Ces primes furent supprimées en 1927, car il était apparu que l’encouragement pécuniaire que l’on s’était proposé d’apporter aux producteurs indigènes ne profitait le plus souvent qu’aux intermédiaires entre les commerçants et les cultivateurs. Cette pratique favorisera grandement la culture cotonnière qui ira croissant passant de 573 tonnes en 1922 à près de 2.046 tonnes en 1930 (Martinet, 1931, p. 176).

Toujours dans le but d’améliorer la qualité du produit, d’autres mesures ont également été prises aux rangs desquelles la destruction des vieux plants, l’institution des concours agricoles avec primes alléchantes au plus beau coton, et la poursuite de la sélection des graines déjà entamée à l’époque Allemande. L’égrenage du coton était principalement fait dans quatre usines : deux à Lomé appartenant à l’*United Africa Compagny*, la troisième toujours à Lomé (1925) et la dernière à Lama-Kara (1926) (Gergely, 2009, p. 25). Au final l’expérience cotonnière fut suffisamment prometteuse pour faire du Togo une des plaques tournantes de la production textile française en Afrique.

### **2.3. *Les enjeux du textile pour le France au Cameroun et au Togo***

Le coton a été déterminant dans la révolution industrielle en Europe. L'industrie française des textiles a connu une forte croissance grâce à l'importation du coton des États-Unis d'Amérique (69%) et des colonies françaises d'Asie et d'Afrique. À l'issue de la guerre de sécession,<sup>10</sup> la France éprouvait des difficultés à importer le coton des États-Unis d'Amérique et des colonies d'Asie. Elle recevait, en effet, des États-Unis d'Amérique près de 80% de son ravitaillement cotonnier et son industrie textile se trouvait alors sous l'étroite dépendance des disponibilités américaines, dont l'évolution est influencée par deux facteurs : l'essor de l'industrie cotonnière locale et l'extension des champs de coton des États-Unis. Mais une partie du coton était plutôt orientée vers le Japon.<sup>11</sup> À la fin de la Première Guerre mondiale, le retour de l'Alsace à la France avait entraîné une augmentation conséquente de 1 500 000 des broches dans les filatures françaises. D'où la nécessité de mettre en place une politique de développement de la culture cotonnière dans ses colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) (Franceschi, 1929, p. 165). Albert Sarraut écrivait déjà en 1923 que :

La France, qui connaît les périls de sa situation financière, peut-elle espérer l'améliorer si elle se condamne à rester sous la dépendance de l'étranger pour l'acquisition des matières premières, denrées ou marchandises qui sont l'aliment de sa vie industrielle et

---

<sup>10</sup> La guerre de Sécession est une guerre civile (*Civil War*) survenue entre 1861 et 1865. Opposant les États-Unis d'Amérique (« l'Union »), dirigés par Abraham Lincoln et les États confédérés d'Amérique (« la Confédération »), constitué de 11 États du Sud qui avaient fait sécession des États-Unis, dirigés par Jefferson Davis.

<sup>11</sup> L'industrie française du textile étant en pleine expansion nécessite beaucoup de coton, les États du Sud étant les plus gros producteurs de coton ont profité de leur situation pour créer une alliance avec la France. Cette alliance s'est traduite par l'exportation de canon Napoléonien de la France vers les États du Sud qui ont contribué à de nombreuses victoires sudistes.

commerciale ? Or, nos colonies produisent ou peuvent fournir les cotonns, les laines, les soies, les caoutchoucs, les bois, les matières grasses, les minéraux que, par milliards de francs, le marché français demande chaque année aux entrepôts étrangers (A. Sarraut, 1923, p. 2).

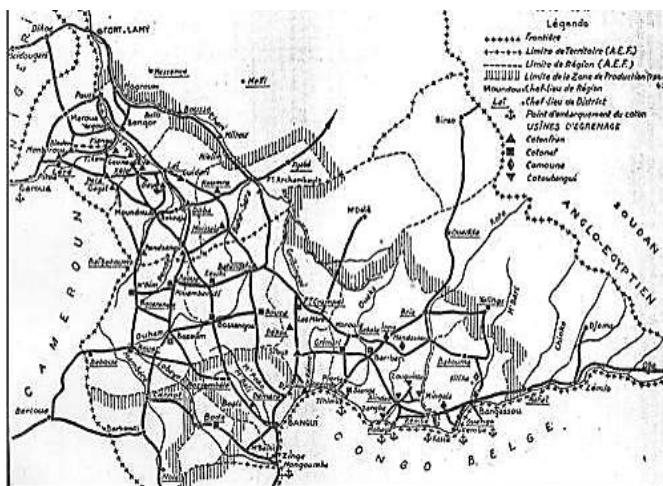
La diffusion dans les années 1920 en Afrique Occidentale française (AOF), puis en Afrique Équatoriale Française (AEF), de la culture du coton avait donc pour but de répondre aux besoins d'une industrie textile française encore dépendante de la production américaine.

À partir de 1925, les pouvoirs publics français décident d'une part d'assurer l'approvisionnement de ses industries textiles à partir de l'Afrique noire. Les premiers investissements français vont prioritairement à l'Afrique Occidentale Française (AOF) au détriment de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) dont une partie du coton commence à être exportée vers d'autres horizons. Ces projets étaient motivés par le fait que les dépenses pour l'achat du coton étranger devenaient de plus en plus élevées. C'est dire que :

La même dépense permettra tels grands travaux d'irrigation, dans la vallée du Niger par exemple, où le coton pourra être produit en quantité suffisante pour remplacer le coton d'origine étrangère, auquel nous avons payé, en 1919, un tribut de un milliard quatre cent quatre-vingt-treize millions de francs. Dans ce cas concret, la dépense d'établissement à engager, une fois pour toutes, serait inférieure au quart du supplément de dépenses que nous imposse annuellement, pour l'achat de cette matière, la seule perte au change (A. Sarraut, 1923, 80).

De peur de se voir distancer sur le terrain et de perdre la

maîtrise des matières premières produites dans ces régions, une nouvelle politique de développement de la culture du coton a été mise en place et élaborée en Afrique Équatoriale Française. Cette politique consiste en la définition des territoires ou zones d'installation et/ou d'intensification de la culture du coton, la forme des exploitations à mettre désormais en place, les méthodes d'incitation à la production et les outils d'appui à cette politique. C'est ainsi que les territoires de production sont établis au Tchad, en Oubangui Chari et plus tard au Cameroun.



**Graphique 3 : Carte de la zone cotonnière de l'A.E.F**  
 (Source : Ministère de la France d'Outre-mer, *L'A.E.F., le Tchad*, Paris, Agences des colonies, p.14).

La Seconde Guerre mondiale n'a pas permis de relancer la culture du coton dans les colonies et la France se trouve ainsi privée de ses sources d'approvisionnement. Cette situation amena le gouvernement français à adopter enfin une véritable politique cotonnière dans ses territoires africains. Fort de ses expériences, celui-ci mit en place dès la fin du conflit, deux

organismes chargés de promouvoir la culture cotonnière en Afrique tropicale : l'Institut de Recherches du Coton et des Textiles Exotiques (IRCT) en 1946 pour appuyer la production cotonnière à travers la recherche variétale,<sup>12</sup> et la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) en 1949 pour organiser et encadrer la culture.

Bien que la culture traditionnelle du coton semble affirmer une vocation plus certaine aux régions situées au nord de l'Adamaoua, l'administration coloniale s'y montre peu encline à son développement dans les débuts. L'arachide par exemple, qui est une autre culture commerciale, est à promouvoir ; l'administration favorisait déjà la culture cotonnière et l'expansion des sociétés privées, notamment la CONTONFRAN (Cotonnière Équatoriale Française) sur les territoires voisins de l'Oubangui et du Tchad.<sup>13</sup>

Cependant, malgré tous ces éléments porteurs d'espoir, l'entreprise s'est soldée par la fermeture en 1940. Marcel Roupsard, écrit à cet effet que « deux types d'organisation pour la culture commerciale du coton ont fait faillite : la plantation capitaliste et le paysannat non encadré. Dans le premier cas, le système pratiqué n'est pas rentable, dans le second, l'amélioration des techniques culturales est impossible» (Roupsard, 1987, p. 138).

Cette baisse de production ne découragea pas la métropole française qui, à travers la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT) et l'Institut de Recherche Cotonnière et des Fibres Textiles Exotiques (IRCT), étudia les perspectives de diffusion de la culture du coton. Deux missions furent mises sur pied en Afrique subsaharienne. L'une en Afrique Équatoriale Française (AEF) et au Cameroun, dirigée par l'agronome René Dumont, et l'autre en Afrique Occidentale

<sup>12</sup> SANC, Programme de Travail de la Station IRCT pour 1945-195 SANC, GG 526 Transport, Comité du Niari : Commission Nationale du 21 Octobre 1954. Programme de Travail de la Station IRCT pour 1945-1955, p. 1 - 3.

<sup>13</sup> INA, *L'avenir de l'Afrique française au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : des lendemains qui chantent ?*, Paris, AF (Collection Films documentaire), 1947, 14 min 28 s.

Française (AOF), conduite par le directeur de la CFDT Jacques de Carbon Ferrière.

À sa création, en 1949, la Compagnie Française pour le Développement des textiles (CFDT) a pour rôle d'organiser le développement de la culture du coton, « à une époque où, soucieuse de l'indépendance de sa reconstruction, la France souhaitait dynamiser son industrie textile en s'affranchissant du coton produit aux États-Unis ».<sup>14</sup> Elle va prendre en main l'encadrement de la culture de la distribution des semences jusqu'à la commercialisation du coton graine. Elle assure les exportations de la fibre vers les industries françaises. L'augmentation de la production est spectaculaire jusqu'aux premières années des indépendances. En 1949, l'Afrique produit environ 660.000 tonnes de coton, soit quelque 9% de la production mondiale. Les petites exploitations familiales étaient préférées aux grandes plantations nécessitant la présence régulière ou le déplacement des autorités, ce qui représente un risque certain.<sup>15</sup>

## Conclusion

L'opportunité des questions du textile dans les colonies françaises d'Afrique a été mise en branle par la pénurie de coton en provenance d'Amérique. Pour satisfaire donc les besoins de son industrie, la France a dû se tourner vers ses colonies, mais aussi vers des territoires sous mandat donc la production textile y semblait propice à l'instar du Cameroun et du Togo. L'intérêt de ces deux territoires était à la fois stratégique de par leurs positions géographiquement proches respectivement du groupe

---

<sup>14</sup> ANY, VT 3/142, Activités de la CFDT au Cameroun, mai 1956, p. 3

<sup>15</sup> En 1903, les Anglais établissent au Nigeria la British Cotton Growers Association (BCGA). L'Afrique-Équatoriale française (AEF), créé en 1910, ne s'intéresse au coton à partir de 1928, en Oubangui-Chari et au Tchad, une zone dans laquelle quatre sociétés françaises privées se répartissent la production dans les années 1830.: Cameroun, Tchad et République centrafricaine, forment à eux trois un grand bassin cotonnier qui partage les infrastructures de transport et restera le plus important d'Afrique de l'Ouest jusque dans les années 1970, avec 42 % des cultures, devant le Nigeria (38 %),

de territoires de l'AEF et de l'AOF ; aussi que la fertilité des sols et le climat propices aux plantes textiles ont favorisé la diversification de la production. Le textile occupe aujourd'hui une place importante dans l'économie des deux pays et une source de revenu importante pour les populations qui s'adonnent à la culture des plantes textile notamment le coton.

## **Bibliographie**

- ABAKAR KASSAMBARA Abdoulaye**, 2010. « La situation économique du Tchad de 1900 à 1960 », Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Strasbourg,
- AIRAD**, Rapport Agricole de la Région Bamiléké, 1956.
- AIRAD**, Territoire du Cameroun, Inspection Générale de l'Agriculture, Rapport annuel, 1954.
- AIRAD**, Territoire du Cameroun, Service de l'Agriculture, Rapport annuel, 1951.
- AMC**, Projet d'amélioration de la qualité de la fibre de coton en réponse à l'évolution du marché, Garoua, 2009.
- AMOUGOU Gérard**, 2018. « Esquisse d'histoire des politiques de développement au Cameroun : Un regard contextuel », CERDAP, Université de Yaoundé II,
- ANY, VT 3/142, Activités de la CFDT au Cameroun, mai 1956. Colloque international transdisciplinaire RCAC et IRADDAC. <https://calenda.org/1063190> (consulté le 10/12/2023).
- EVANGELISTA Reynald**, 1994. « La culture du coton au Nord-Cameroun », in Coton et Développement, n° 9
- Fojionang Jonas**, 102 ans, Chef de Koagoh, Bamedou, le 23-01-2018.
- FOURNEAU Jacques**, 1931. « La culture du coton au Cameroun », in ACC, Congrès national du coton et des textiles végétaux, Paris, F. Paillart, pp. 178-186
- FRANCESCHI Roger**, 1929. *Le mandat français au Cameroun*, Recueil Sirey, Paris

- GERGELY Nicholas**, « The cotton sector of Cameroon», in Comparative Analysis Of Organization And Performance Of African Cotton Sectors, Washington, World Bank. 2009
- HAMMAN Bouba**, 2009. « Mutations vestimentaires et textiles au Nord-Cameroun : XVIIIe-XXe siècles », Thèse de Doctorat/Ph.D, Université de Ngaoundéré.
- HESLING**, 1931. « Rapport général sur la production cotonnière française », in ACC, Congrès national du coton et des textiles végétaux, Paris, F. Paillart, pp. 76-99
- INA**, *L'avenir de l'Afrique française au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : des lendemains qui chantent ?*, Paris, AF (Collection Films documentaire), 1947, 14 min 28 s.
- LEVRAT Régine**, 2008. *Le coton en Afrique Occidentale et Centrale avant 1950. Un exemple de la politique coloniale de la France*, L'Harmattan, Paris
- MARTINET Henri**, 1931. « Les plantes textiles au Togo », in dans ACC, *Congrès national du coton et des textiles végétaux*, Paris, F. Paillart , Pp. 169-177
- NATAN Gilbert**, 1971. *Le coton français*, L'harmattan Paris
- ROUPSARD Marcel**, 1987. « Nord-Cameroun : Ouverture et développement », Thèse de Doctorat ès Lettre et Sciences Humaines, Paris X-Nanterre.
- SANC**, Programme de Travail de la Station IRCT pour 1945-195 SANC, GG 526 Transport, Comité du Niari : Commission Nationale du 21 Octobre 1954. Programme de Travail de la Station IRCT pour 1945-1955.
- SARRAUT Albert**, 1923. *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris
- Territoire du Cameroun**, Service de l'Agriculture, Rapport annuel, 1951.